#### 8 Société et Culture

#### **Exposition/Peinture**

## Kassa M'foubou, vivace et flamboyant

Synthèse F.S.L.

Libreville/Gabon

Notre compatriote expose actuellement ses nouvelles œuvres à Port Marly (Yvelines), à la galerie d'art des Pyramides, dans un complexe de loisirs réputé de la banlieue ouest de la ville de Paris.

CE qui marque dès le premier contact avec Kassa M'foubou et ses œuvres, c'est la vivacité et la flamboyance que reflètent et dégagent sans cesse son travail et son éloquence. Actuellement en vernissage à Port Marly (Yvelines), à la galerie d'art des Pyramides, dans un complexe de loisirs réputé de la





Kassa posant avec des personnalités venues découvrir ses oeuvres. De gauche à droite: A. Sabi Djaboudi (2e), K. Olive (3e), maire de Poissy, et Fabrice Boussougou Boussougou (5e). Photo de droite : Une vue d'ensemble des galeries où sont exposées les œuvres de notre compatriote

banlieue ouest de la ville de Paris, notre compatriote attire de nombreux visiteurs et amoureux de peinture. Lesquels prennent pour la première fois connaissance des œuvres de l'artiste. Ils ont d'ail-

leurs dit avoir notamment découvert des toiles hautes en couleurs aux formes cubistes, mais empreintes de douceur, de volupté et de chaleur.

L'artiste peintre gabonais a inauguré son exposition en présence du premier conseiller de l'ambassade du Gabon en France, Fabrice Boussougou Boussougou, et du conseiller en communication, Arthur Sabi Djaboudi.

En se présentant, Kassa

M'foubou a rappelé son parcours depuis le Gabon, via le Sénégal, pour arriver en France, et mener une carrière de journaliste, avant de se lancer avec succès dans la peinture, il y a vingt ans. Il reste très re-

connaissant vis-à-vis de son pays natal, qui, à ses yeux, contribue énormément à la popularisation de son travail.

Inspiré par Picasso, dont il reprend la technique de la destruction/reconstruction, Kassa M'foubou se distingue de son maître par une plus grande vivacité dans les couleurs, avec une sensualité délicate non provocatrice ou vulgaire. Ses peintures recèlent également souvent des sens multiples, superposés et symboliques que le spectateur est invité à construire ou à découvrir par luimême.

De nouveaux amateurs d'art ont ainsi l'occasion de découvrir une étoile montante de la peinture qui n'a pas fini de surprendre.

#### Médias/Secret de l'enquête et devoir d'informer

### La Justice fait fausse route

#### Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

LES officiers de police judiciaires (OPI) exerçant dans la province de l'Estuaire sont désormais soumis à l'obligation d'en référer au parquet de Libreville, avant de communiquer à la presse la moindre information en rapport avec leurs enquêtes. C'est l'une des conclusions auxquelles est parvenu, vendredi dernier à Libreville, le séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la procédure pénale, dont le thème « Officiers de police judiciaire et médias : secret de l'enquête et devoir d'informer », appelait les professionnels des médias à « bannir la diffamation, la malveillance, la corruption

dans la publication des faits mis à leur disposition ». Au centre de cette décision, les dérapages supposés ou avérés constatés dans le traitement et le rendu de ces informations à caractère sensible par les journalistes, et dont les conséquences tant de leur côté que de celui des mis en cause présumés peuvent parfois s'avérer redoutables.

A priori, la démarche du ministère de la Justice semble couverte de bon sens. Tant le métier de journaliste est aujourd'hui gangrené par des « professionnels » à la pratique quelconque qui sévissent dans de nombreuses rédactions. Une situation que certains observateurs du paysage médiatique national imputent aux pouvoirs publics, pour leur complaisance dans la délivrance des autorisations

d'ouverture des chaînes de télévision, de journaux et même de médias en ligne. De même, les hommes politiques et certains leaders religieux propriétaires de médias ne sont pas exempts de reproches, tant ils recrutent trop souvent en leur sein, des « confrères » et « consœurs » sur la base de critères beaucoup plus « domestiques » et partisans que professionnels. Et que dire du comportement de certaines autorités judiciaires « coupables » du péché de la manipulation de tels « journalistes » pour mieux paraître aux yeux du prince?

Mais est-ce pour autant qu'il faille, aujourd'hui, jeter l'opprobre sur toute une corporation dans laquelle se distinguent pourtant de nombreuses individualités, au point d'interdire l'accès

de ces derniers aux officiers de police judiciaire pour obtenir des informations en rapport avec leurs enquêtes ? En s'arrogeant l'exclusivité de la publication des informations collectées par les OPJ auprès des médias, le parquet de Libreville n'estil pas là en train de restreinla liberté journalistes d'accéder aux sources dont les forces de sécurité et de défense font justement partie? Ne foncet-on pas ainsi vers une forme de « journalisme administratif » typiquement gabonais, qui voudrait que tant que le parquet n'a pas bouclé ses investigations, les médias soient obligés d'attendre des jours durant la relation par lui d'un fait dont ils auraient eu connaissance, sous prétexte que celui-ci mettrait en cause telle ou telle autre personnalité dont il faille maîtriser au préalable tous les contours du dossier ?

De fait, l'idée de laisser prospérer et de légitimer une telle démarche voudrait faire croire que les dérives professionnelles constituent une exclusivité des acteurs du monde de la presse. L'on sait pourtant que dans tous les autres secteurs d'activités, y compris ceux sensibles comme celui de la santé, par exemple, des personnes meurent tous les jours dans les hôpitaux, souvent par négligence du personnel, sans que ces situations pourtant préoccupantes ne donnent lieu à des réprimandes ou emprisonnements collectifs de tous les médecins du Gabon. Mieux, certaines décisions de justice rendues par nos tribunaux, bien que dépassant parfois l'entendement humain, n'ont jamais produit le moindre remord chez leurs auteurs.

Dans tous les cas, il s'agit d'erreurs, de fautes ou de manquements graves à l'éthique et à la déontologie et auxquels ne devraient répondre devant la loi que leurs seuls responsables.

Si donc, l'idée d'organiser un séminaire pour recadrer les médias qui évoluent en violation des normes professionnelles est perçue comme une bonne initiative, celle-ci pèche et fait fausse route, en revanche, quant au fond du problème.

Il y a, en réalité, une épine que les autorités judiciaires gagneraient à ôter pour se crédibiliser davantage: celle de la remise en liberté, parfois dans des conditions floues, de certains individus ayant perpétré des actes fortement répréhensibles voire criminels et qui, une fois élargis, n'hésitent pas à narguer les agents qui les présentent devant le juge.

#### **USA/Mœurs**

# Bill Cosby admet avoir drogué au moins une jeune femme pour du sexe

AFP,

Los Angeles

La star déchue de la télévision américaine Bill Cosby, accusé de viol par une trentaine de femmes, admet dans un document juridique avoir donné un puissant sédatif à au moins une femme pour avoir des relations sexuelles avec elle.

DANS le transcript de cette déposition datant de 2005 mais rendue publique lundi par les autorités américaines sur le site pacer.gov, Bill Cosby admet avoir donné du Quaalude, un sédatif et hypnotique, à au moins une jeune femme en 1976.

Depuis le mois de novembre une trentaine de femmes sont sorties de l'ombre aux Etats-Unis, accusant M. Cosby de les avoir attouchées voire violées, la plupart du temps en les droguant à leur insu. Certaines étaient mineures au moment des faits présumés, qui remontent dans certains cas aux années 60.

M. Cosby était interrogé en septembre 2005 par Dolores Troiani, l'avocate d'Andrea Constand, ex-directrice du club de basket de Temple University, où Cosby a étudié et où il était membre du conseil d'administration. Il a quitté ce poste en décembre l'an dernier au moment où les accusations de viol contre lui se multipliaient. Mme Constand avait porté

plainte pour viol en 2005 mais un non-lieu avait été prononcé. Les avocats de M. Cosby ont

Les avocats de M. Cosby ont longtemps cherché à bloquer la diffusion de ces transcripts, dont la confidentialité a été levée lundi. Lors de l'échange entre M. Cosby et Mme Troiani, le comédien admet avoir obtenu des ordonnances de Quaalude. Mme Troiani lui demande s'il en a "donné à d'autres gens", ce à quoi M. Cosby répond "oui".

Mme Troiani lui demande ensuite si quand il a "obtenu les Quaaludes, (il) avait en tête de les utiliser avec de jeunes femmes avec lesquelles il voulait avoir des relations sexuelles?". M. Cosby répond "oui".

Il explique ensuite avoir mal entendu "femmes" et cru entendre "femme" et précise : "je parlais uniquement de T...", une femme en particulier, et non pas de "femmes" au pluriel.

Plus loin dans cette déposition M. Cosby déclare: "j'ai rencontré Melle (T... dont le nom n'apparaît pas dans le document pour protéger l'anonymat de la victime présumée) à Las Vegas (en 1976). Elle est venue me

voir en coulisses. Je lui ai donné du Quaalude. Nous avons eu un rapport sexuel". Depuis le début du scandale, les annulations de spectacle de Bill Cosby se sont multipliées et la chaîne NBC, où passait le "Cosby Show", a mis fin à un programme en développement qui devait relancer la carrière télévisuelle de la vedette.

En décembre, des procureurs de Los Angeles, en Californie (ouest), s'étaient refusés à engager des poursuites contre l'acteur après une plainte déposée pour agression sexuelle en 1974 à la Playboy Mansion en raison de la prescription des faits, même si la plaignante était mineure à l'époque.

Plusieurs plaintes croisées pour diffamation ou tentative d'extorsion sont par ailleurs en cours entre M. Cosby et certaines de ses accusatrices.

